

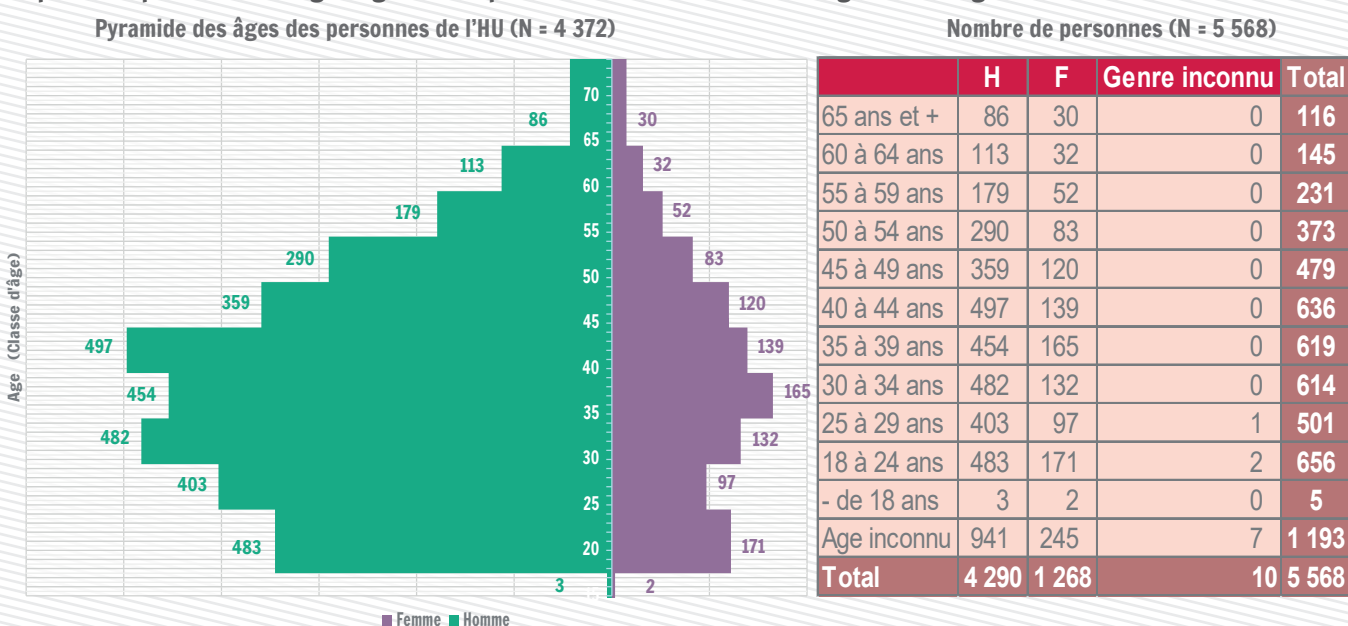
Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

5 568 pers.

C'est le nombre de personnes recourant à l'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux de Wallonie en 2024

Répartition par tranche d'âge et genre des personnes* recourant à l'hébergement d'urgence en Wallonie (2024)



Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 5 568) (18 services répondants de 8 RS)

*Les mineurs accompagnants ne sont pas intégrés dans le tableau

Les Relais sociaux (RS) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir " toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ". Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur 24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des RS. L'HU consiste à offrir un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Variable selon les services, un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé. Le dépassement de ce quota ainsi qu'à certains endroits, la saturation des services, font partie des raisons de refus d'accès aux abris de nuit. Les nuitées d'hôtel seraient aussi plus fréquentes à certains endroits qu'auparavant.

Au cours de l'année 2024, les 18 services répondants issus de 8 RS ont hébergé 5 568 personnes, en grande majorité des hommes (77,2 %). Outre ces 5 568 personnes, on dénombre 428 mineurs accompagnant un adulte. La pyramide des âges construite à partir des 4 372 bénéficiaires dont l'âge est connu, montre que tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont les classes d'âges situées entre 18 et 54 ans révolus qui sont les plus représentées. Rappelons par ailleurs que la pyramide des âges est arrêtée à 74 ans révolus, les personnes recourant à l'hébergement d'urgence ne dépassant pas actuellement cet âge limite.

Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des personnes recourant à l'hébergement d'urgence en Wallonie (2024)

Répartition par « type de revenu principal » (%)	
Aucune ressource financière	36,3
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	32,2
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	9,4
Allocations de chômage	7,2
Allocations aux personnes handicapées	6,3
Pension	3,1
Revenus professionnels	2,5
Autres types de revenus	3,0
Total	100

Parmi les personnes recourant à l'hébergement d'urgence en 2024, plus de la moitié d'entre elles dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » (58,2 %) : il s'agit de « revenus d'intégration » (32,2 %), d'« indemnités de mutuelle » (9,4 %), d'« allocations de chômage » (7,2 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (6,3 %) ou encore de « pensions de retraite... » (3,1 %). Par ailleurs, plus d'un tiers des usagers sont sans revenu (36,3 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 289) (12 services répondants de 8 RS)

Répartition par type de ménage des personnes recourant à l'hébergement d'urgence en Wallonie (2024)

Répartition par « type de ménage » (%)	
Isolés vivant sans enfant	86,5
Isolés vivant avec enfant(s)	5,0
En couple vivant sans enfant	4,6
En couple vivant avec enfant(s)	1,8
En situation familiale autre	2,1
Total	100

La grande majorité des personnes recourant à l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (86,5 %). 6,8 % des personnes recourant à l'HU vivent dans des ménages comprenant un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 757) (13 services répondants de 8 RS)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des neuf Relais Sociaux de Wallonie. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Sept RS sont Urbains : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Les deux autres, créés en 2021, sont intercommunaux, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et sur le travail social réalisé avec ces personnes. Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer le nombre de personnes recourant à l'hébergement d'urgence car seuls les hébergements d'urgences des institutions partenaires des relais sociaux sont pris en compte. Par contre, certaines personnes peuvent être comptabilisées plusieurs fois si elles recourent à plusieurs services (surtout lorsqu'elles recourent à des services situés dans des villes différentes).

Les statistiques réalisées à partir de ces données sont de nature expérimentale.

La publication de ces données vise à éclairer des situations difficilement atteignables par d'autres sources d'information.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : **Olivier Colicis** (o.colicis@iweps.be) - relais.sociaux@iweps.be
prochaine mise à jour : **septembre 2026**